

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 11 décembre 2024

le Conseil d'Administration s'est réuni le 16 décembre 2024

à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin

sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudière)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme AMBROIS (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : M. LUCAS), M. LEFEBVRE (Femmes) (mandataire : Mme HERY)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2024_149

Prestations de maintien à domicile et prestations en résidences autonomie, EHPAD, Accueil de Jour et Résidence Ti'Hameau - Tarifs d'aide à domicile pour 2025

VU la délibération DEL 2022_165 du 15 décembre 2022, du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) fixant le tarif des prestations de maintien à domicile ainsi que des prestations au sein des résidences autonomie et des EHPAD,

VU la délibération DEL 2023_006 du 23 janvier 2023, du Conseil d'Administration du CCAS procédant à des modifications sur le tarif des prestations de maintien à domicile ainsi que des prestations au sein des résidences autonomie et des EHPAD,

VU l'évolution de l'accord tarifaire signé avec certains prestataires et la mise à jour du tarif APA,

VU les délibérations DEL 2023_167 du 18 décembre 2023, DEL 2024_003 du 22 janvier 2024 et DEL2024_015 du 19 février 2024 du Conseil d'Administration du CCAS portant sur les tarifs d'aide à domicile pour 2024,

Il est proposé d'adopter les nouveaux tarifs d'aide à domicile.

AIDE À DOMICILE

Conformément à la circulaire de la CNAV n° 2024-33 du 10.12.2024 reçue le 17.12.2024, les tarifs seront les suivants :

GIR	Type d'intervention	Tarif Horaire 2024	Tarif Horaire 2025	Ticket modérateur 2025	Date
GIR 5 et GIR 6	Usager pris en charge par la CARSAT, caisses mutuelles (sauf RMA/Harmonie mutuelle), etc	26.30 €	26,80 €	2.40 €	1 ^{er} janvier 2024
	RMA / Harmonie Mutuelle*	26.30 €	26,80 €	2.40 €	
GIR 3 et GIR 4	Usagers pris en charge par le CDal/SDAS AM	26.30 €	26,80 €	2.40 €	1 ^{er} février 2025
	Usagers sans prise en charge	26.30 €	26,80 €	2.40 €	1 ^{er} février 2025
	Usagers APA - hors ASPA	23.50 €	24,58 €	2.40 €	1 ^{er} février 2025
	Usagers APA - bénéficiaires ASPA	23.50 €	24,58 €	0.00 €	1 ^{er} février 2025
	Usagers PCH	23.60 €	23.60 €	2.40 €	1 ^{er} mars 2024

*applicable pour tout nouvel ordre de mission conclu après la date de signature de l'accord tarifaire entre les deux parties.

S'ajoute à l'ensemble des tarifs horaires de prestations d'aide à domicile (à l'exception des heures de prestation réalisées au bénéfice des usagers bénéficiaires de l'ASPA.), un ticket modérateur de **2,40 €** par heure depuis le 1^{er} janvier 2024. Ce montant reste inchangé pour 2025.

Conformément à la note interne du 29 octobre 2024 de la Direction des Finances, concernant l'évolution des tarifs municipaux 2025, l'augmentation évaluée à la hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisé, calculé par l'INSEE de septembre 2023 à septembre 2024, s'élève à +1,40 %.

PORTAGE DES REPAS

PERSONNE SEULE	COUPLE	% D'USAGERS CONCERNÉS	TARIF 2024	TARIF 2025
0 à 881,99 €	0 à 1 526,99 €	30 %	7,03 €	7,13 €
882 à 1 168,99 €	1 527 à 1 877,99 €	20 %	8,44 €	8,56 €
1 169 à 1 557,99 €	1 878 à 2 199,99 €	20 %	9,55 €	9,68 €
1 558 à 1 999,99 €	2 200 à 2 799,99 €	16 %	10,34 €	10,48 €
2 000 à 2 799,99 €	2 800 à 3 599,99 €	6 %	10,90 €	11,05 €
= ou > 2 800 €	= ou > 3 600 €	8 %	10,90 €	11,05 €
Repas du soir			7,03 €	7,13 €
2^{ème} repas couple			7,03 €	7,13 €
Repas de substitution			7,03 €	7,13 €

TÉLÉALARME

PERSONNE SEULE	COUPLE	TARIF ABONNEMENT MENSUEL SOCLE TÉLÉALARME 2024	TARIF ABONNEMENT MENSUEL SOCLE TÉLÉALARME 2025
0 à 881,99 €	0 à 1 526,99 €	15,57 €	15,79 €
882 à 1 168,99 €	1 527 à 1 877,99 €	18,68 €	18,94 €
1 169 à 1 557,99 €	1 878 à 2 199,99 €	22,84 €	23,15 €
= ou > 1 558 €	= ou > 2 200 €	25,95 €	26,31 €

Options téléalarme

	TARIF ABONNEMENT MENSUEL OPTION TÉLÉALARME 2024	TARIF ABONNEMENT MENSUEL OPTION TÉLÉALARME 2025
Offre mobilité	18,68 €	18,94 €
Option GSM (absence de ligne fixe)	4,15 €	4,21 €
Chemin lumineux (3 barrettes)	10,38 €	10,52 €

LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

Service d'aide aux courses, service d'accompagnement au transport (Baladin), menus travaux.

PERSONNE SEULE	COUPLE	TARIFS 2024 (Carte 10 prestations)	TARIFS 2025 (Carte 10 prestations)
0 à 1 168,99 €	0 à 1 877,99 €	Gratuité	Gratuité
1 169 à 1 999,99 €	1 878 à 2 799,99 €	11,11 €	11,27 €
= ou > 2 000 €	= ou > 2 800 €	16,61 €	16,84 €

L'ensemble des tarifs applicables dans le cadre des prestations de maintien à domicile et de lutte contre l'isolement sont calculés sur la base du dernier avis d'imposition, revenu brut global.

En l'absence de justificatif de revenus, le tarif maximal est appliqué.

REPAS ET PRESTATIONS DIVERS DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET LES SERVICES DU CCAS

TYPE DE PRESTATION	TARIFS 2024 (prix unitaire)	TARIFS 2025 (prix unitaire)
RÉSIDENTS (pour les Résidences Autonomie) et PERSONNES EXTÉRIEURES (sauf bénévoles et stagiaires des établissements) pour les RÉSIDENCES AUTONOMIE, les EHPAD, l'Accueil de Jour et Résidence Ti'Hameau		
• Repas classique pris en collectif	7,03 €	7,13 €
• Repas classique pris dans le logement (sauf raison médicale)	9,24 €	9,37 €
• Repas thématique (apéritif d'înatoire, barbecue, repas saisonnier...)	11,11 €	11,27 €
• Goûter thématique	5,71 €	5,79 €
• Repas de Noël	16,61 €	16,84 €
REPAS STAGIAIRES DU CCAS et BÉNÉVOLES DES ÉTABLISSEMENTS	Gratuité	Gratuité
REPAS PERSONNEL CCAS (Résidences Autonomie, EHPAD et Accueil de jour)	3,11 €	3,15 €
CHAMBRE D'HÔTES (la nuitée)	22,84 €	23,16 €

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 050-200056885-20241220-DEL_2024_149-DE

- d'approuver les nouveaux tarifs et les dates de mise en application au domicile conformément au tableau et dates précisées ci-dessus.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL